



# Municipalité des Cèdres

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 349-4-2024**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2024, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement numéro **349-4-2024 modifiant le règlement numéro 349-212 relatif aux nuisances afin de régir le bruit nuisible au bien-être des citoyens.**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de l'hôtel de ville situé au 1060, chemin du Fleuve, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau ainsi que sur notre site internet.

**AVIS FAIT ET DONNÉ** à Les Cèdres, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

Chantal Primeau  
Greffière-trésorière adjointe

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 349-4-2024** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 13 décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

Chantal Primeau  
Directrice des affaires juridiques  
et greffière-trésorière adjointe